

Réseau des points focaux FPS
Huitième réunion au niveau des capitales
9-10 juin 2026 | Rome, Italie

Communiqué commun

Nous, membres du Réseau des points focaux Femmes, paix et sécurité (FPS), représentant l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Autriche, le Bangladesh, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Croatie, Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, le Guatemala, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, le Koweït, la Lettonie, le Liban, le Lesotho, Malte, le Maroc, le Mexique, la Moldova, le Mozambique, la Namibie, la Norvège, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, la République de Corée, la République tchèque, Royaume-Uni, la Roumanie, la Sierra Leone, la Slovénie, la Suède, la Suisse, le Tadjikistan, la Tanzanie, la Thaïlande, l'Ukraine, l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union pour la Méditerranée, se sont réunis à Rome les 9 et 10 juin 2026 à l'occasion de la huitième réunion au niveau des capitales, sur le thème : « Réaliser les objectifs FPS : consolider la mise en œuvre et la responsabilisation

dans un environnement de sécurité fragmenté », aux côtés d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de territoires, d'organisations et de défenseuses des droits humains ;

Organisée par l'Italie et les Philippines en leur qualité de coprésidentes du Réseau pour l'année 2026, avec ONU Femmes en tant que Secrétariat, et coïncidant avec le dixième anniversaire du Réseau, cette réunion s'appuie sur la dynamique commémorative du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies, célébré en 2025 pour préserver le cadre normatif au sein du système des Nations Unies et dans l'ensemble des organisations internationales et régionales, tout en favorisant une mise en œuvre résolument tournée vers l'avenir aux niveaux mondial, national et régional, appuyée par des engagements opérationnels et financiers adéquats.

En nous appuyant sur les conclusions des réunions de 2025 à Tokyo et à Oslo, nous reconnaissons que le contexte international actuel en matière de paix et de sécurité – caractérisé par des conflits prolongés, une fragmentation géopolitique, l'affaiblissement du multilatéralisme et des institutions multilatérales, l'augmentation des dépenses militaires, un rétrécissement de l'espace civique, des discours qui sapent les droits et l'autonomisation des femmes, les effets négatifs du changement climatique et une évolution technologique rapide – exige une action urgente, un engagement politique accru, un soutien financier soutenu à la hauteur des besoins, ainsi qu'une intégration plus forte des piliers fondamentaux du programme pour les femmes, la paix et la sécurité – prévention, participation, protection, aide d'urgence et relèvement – dans les processus décisionnels en matière de défense et de sécurité.

Dans ce contexte, nous réaffirmons les principes d'égalité des sexes, d'inclusion et de dignité humaine. Ces principes guident nos efforts visant à garantir un accès équitable à une alimentation suffisante, à l'eau, aux services de santé, au logement et aux vêtements ; à protéger les droits humains et la liberté de circulation ; et à favoriser l'accès à l'éducation, à des moyens de subsistance

sains, au développement économique, à la résilience face au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe. Le silence et l'inaction ne sont pas une option.

En ce qui concerne les points abordés lors de la réunion,

Participation

Rappelant les communiqués de 2025, qui exprimaient des préoccupations face à la place croissante accordée aux accords transactionnels, nous recommandons aux États de rester fermes dans leur engagement et de redoubler d'efforts pour garantir la participation pleine, égale, sûre et significative des femmes à chaque étape des processus de paix et de sécurité, en particulier dans les négociations et les processus en cours où les femmes continuent d'être exclues de la prise de décision.

Nous recommandons aux acteurs de la paix de reconnaître et de valoriser le rôle essentiel des processus de paix informels, locaux, communautaires et à plusieurs volets, ainsi que les contributions actives des communautés autochtones et des femmes locales engagées dans la promotion de la paix, notamment les jeunes femmes, dans la prévention et la gestion des conflits. Cela inclut leur collaboration avec les hommes et les garçons, ainsi qu'avec les chefs traditionnels et religieux, afin de favoriser une paix inclusive et durable. Ces efforts doivent bénéficier de ressources suffisantes, et les médiateurs, négociateurs et facilitateurs de paix devraient s'appuyer sur les connaissances, l'expertise et les réseaux des femmes locales œuvrant pour la paix, qui constituent des points d'entrée stratégiques pour faire progresser les priorités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité (FPS) au sein des processus de paix formels et dans des contextes politiques complexes.

Nous accordons une grande importance aux réseaux de femmes médiatrices et reconnaissons qu'ils constituent un vivier d'expertise sur lequel il est possible de s'appuyer pour soutenir les processus de paix tant formels qu'informels. Nous recommandons que ces femmes médiatrices qualifiées soient pleinement et concrètement associées à toutes les étapes des efforts et processus de prévention des conflits et de médiation, qu'ils soient formels ou informels, et qu'elles participent également aux discussions techniques sur le relèvement post-conflit, notamment en ce qui concerne les dispositifs de sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les réformes politiques post-conflit, la réforme du secteur de la sécurité et le partage des ressources, domaines dans lesquels leurs points de vue et leur expertise peuvent contribuer à des résultats plus inclusifs et durables.

Protection

Nous recommandons que les efforts de protection dépassent les discours réducteurs axés sur la vulnérabilité et adoptent des approches centrées sur les survivantes, qui reconnaissent et soutiennent le leadership et la participation des femmes face à la complexité des menaces contemporaines, y compris les formes de violence numériques et transnationales. Les États devraient renforcer leur collaboration avec les organisations dirigées par des femmes et les défenseuses des droits humains afin de prévenir, de surveiller et de lutter contre les représailles, en reconnaissant que de tels actes contribuent au rétrécissement de l'espace civique et compromettent la participation pleine, égale, sûre et significative des femmes à la vie publique et politique.

Nous recommandons des investissements financiers durables et prévisibles afin de renforcer les mécanismes de signalement, d'enquête, de poursuites et de justice, dans le but de garantir que les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi que de violences sexuelles liées aux conflits, répondent de leurs actes. Les affaires doivent faire l'objet d'un signalement efficace, d'une enquête approfondie et être portées devant les juridictions compétentes, qui doivent être en mesure de les juger conformément au droit national et international, selon le cas.

Nous recommandons de renforcer la réglementation et la responsabilité des réseaux sociaux et des plateformes numériques, conformément au droit international relatif aux droits humains, afin de

lutter contre le harcèlement en ligne, les discours de haine, la désinformation, les abus générés par l'intelligence artificielle, le « doxxing », le recrutement en ligne et d'autres formes de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, qui visent souvent les femmes engagées dans la consolidation de la paix et constituent un obstacle structurel à la sécurité, à la participation et au leadership des jeunes femmes.

Prévention

L'augmentation des dépenses militaires, conjuguée à la réduction de l'aide publique au développement (APD) et à la baisse des financements institutionnels destinés au programme pour les femmes, la paix et la sécurité ainsi qu'aux femmes locales œuvrant pour la paix, a été notée avec inquiétude. Nous recommandons aux États d'augmenter l'aide publique au développement (APD) et les autres dotations financières destinées à l'égalité des sexes et aux associations de femmes, et de prendre dûment en considération l'affectation de crédits budgétaires aux questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité dans le cadre des dépenses de défense et de sécurité, notamment en ce qui concerne le financement de la prévention des conflits, de la participation des femmes, de leur protection et des initiatives de consolidation de la paix.

Nous recommandons de renforcer la prévention en intégrant systématiquement des systèmes d'alerte précoce et des analyses de conflits tenant compte de la dimension de genre dans les architectures de sécurité nationales et régionales, en remédiant à la fragmentation institutionnelle persistante et aux lacunes en matière de capacités, et en reconnaissant les défenseuses locales des droits humains comme des expertes et des actrices clés de la paix. Il conviendrait également d'étudier la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle, en s'appuyant strictement et directement sur le programme pour les femmes, la paix et la sécurité, dans le cadre d'actions de prévention, le cas échéant.

Nous recommandons aux États de renforcer l'intégration des mesures de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération dans le programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Les efforts visant à faire progresser les initiatives en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, notamment celles concernant les armes légères et de petit calibre, les mines terrestres et les restes explosifs de guerre, ainsi que les armes nucléaires, devraient garantir la participation pleine, égale, sûre et significative des femmes, des jeunes et des communautés autochtones à leur conception, à leur mise en œuvre et à leur suivi.

Secours et relèvement

Nous recommandons que les actions de secours et de relèvement centralisent les efforts locaux et intègrent systématiquement une budgétisation sensible au genre, une planification inclusive et des mécanismes de responsabilisation dans l'ensemble des interventions humanitaires, de la reconstruction post-conflit et des processus de justice transitionnelle.

Nous recommandons d'augmenter les moyens alloués à l'aide humanitaire afin de soutenir les soins maternels, d'apporter un accompagnement complet — médical, psychosocial, juridique et socio-économique — aux victimes et aux survivantes de violences sexuelles et fondées sur le genre ainsi que de violences sexuelles liées aux conflits, de fournir une aide alimentaire aux mères souffrant de malnutrition et à leurs enfants, et d'offrir des possibilités d'éducation.

Jeunesse, paix et sécurité

Conscients que le programme pour les femmes, la paix et la sécurité s'inscrit dans une perspective intergénérationnelle, nous soutenons les mesures concrètes qui reconnaissent la valeur unique des programmes pour les femmes, la paix et la sécurité et pour les jeunes, la paix et la sécurité, et qui encouragent les synergies entre ces deux programmes lorsque cela s'avère bénéfique, tout en favorisant l'accès et l'inclusion des jeunes femmes dans les processus décisionnels relatifs à la paix et à la sécurité. Cela implique notamment d'intégrer systématiquement des approches tenant compte des questions de genre et des enjeux liés à la jeunesse dans les processus de paix, les stratégies de réduction des risques de catastrophe, les politiques de sécurité liées au climat et les cadres de

gouvernance numérique, entre autres. Nous mettons l'accent sur l'importance du dialogue intergénérationnel et des modèles de leadership partagé qui garantissent la continuité d'une génération à l'autre, tout en respectant les contributions et les perspectives propres aux jeunes femmes.

Nous reconnaissons l'importance de renforcer les actions de sensibilisation auprès des jeunes hommes et des garçons concernant le programme pour les femmes, la paix et la sécurité, notamment en favorisant leur participation active, en tant que partenaires, à la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes, en particulier compte tenu des inquiétudes croissantes suscitées par l'évolution des mentalités de certains jeunes à l'égard de ces questions.

Plans d'action nationaux

Nous nous réjouissons que la grande majorité des membres du Réseau aient adopté des plans d'action nationaux (PAN), ce qui témoigne de la ferme volonté des États membres de faire progresser le programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS), même si d'importantes disparités persistent dans leur mise en œuvre. Nous recommandons de prévoir un financement spécifique et de renforcer les engagements en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage liés à la mise en œuvre des PAN, en nous appuyant sur les recommandations antérieures du Réseau et en utilisant les ressources et outils techniques déjà disponibles.

Nous appelons à étudier la mise en place, au sein du Réseau, d'un mécanisme volontaire d'évaluation par les pairs s'étalant sur plusieurs années, afin d'approfondir la coopération entre les membres, de faciliter l'apprentissage interrégional concernant les plans d'action et les cadres relatifs au programme FPS, ainsi que l'échange systématique des meilleures pratiques. Nous recommandons d'intégrer les principes et les engagements du programme FPS dans tous les domaines de la politique gouvernementale, notamment la planification de la défense, les politiques de sécurité et de politique étrangère, l'action en faveur du climat, la réduction des risques de catastrophe, le relèvement et la coopération au développement, afin de garantir la cohérence et d'éviter les approches cloisonnées.

Alors que nous célébrons le dixième anniversaire du Réseau des points focaux FPS, nous nous réjouissons de voir ce réseau s'être développé, passant de 45 membres fondateurs à 110 membres, dont 100 États membres de l'ONU et 10 organisations régionales. Nous appelons tous les membres à ancrer fermement le programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) au sein des institutions nationales et des processus multilatéraux, en le reconnaissant comme un cadre mondial visant à redynamiser le multilatéralisme, à mettre en place des institutions plus inclusives et plus efficaces, et à promouvoir une paix durable. Les conclusions et recommandations de la réunion de Rome alimenteront les délibérations de la réunion ministérielle annuelle organisée dans le cadre de la 81^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, garantissant ainsi que l'égalité des sexes soit intégrée en tant que pilier fondamental – et non comme une considération secondaire – dans les politiques et pratiques internationales en matière de paix et de sécurité. Nous invitons davantage d'États membres et d'organisations régionales à rejoindre le réseau.